



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 24 novembre 2015
Présidence : Monsieur Christophe Naz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis no 26/ Législature 2011-2016 de la Municipalité du 26 octobre 2015 relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

ouï le Rapport de la Commission de Gestion

et

ouï le Rapport de la Commission Ad-Hoc

accepte avec 24 oui et une abstention de :

- 1) approuver la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) fondé sur le principe des cercles d'intérêt
- 2) accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix
- 3) contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en CHF/habitant, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années
- 4) valider
 - le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la commune à 0.9 point d'impôt communal par habitant par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année
 - le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé par moitié par une participation par habitant en CHF/habitant et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années
 - le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fond de compensation à 0.1 point d'impôt communal
- 5) adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (cf. article 5a des statuts de l'association)

Ainsi délibéré en séance du 24 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire



Christophe Naz

Monique Berney



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 24 novembre 2015
Présidence : Monsieur Christophe Naz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis no 27/ Législature 2011-2016 de la Municipalité du 26 octobre 2015 relatif à la révision des statuts du Conseil Régional du District de Nyon

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

ouï le Rapport de la Commission Ad-Hoc

accepte avec 24 oui et 1 abstention d'approuver la révision des statuts du Conseil Régional du District de Nyon

Ainsi délibéré en séance du 24 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire



Christophe Naz

Monique Berney



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 24 novembre 2015
Présidence : Monsieur Christophe Naz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis no 28/ Législature 2011-2016 de la Municipalité du 26 octobre 2015 relatif au budget communal de l'année 2016

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

ouï le Rapport de la Commission de Gestion

accepte avec 24 oui et une abstention d'approuver le budget communal de l'année 2016

Ainsi délibéré en séance du 24 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire

Christophe Naz



Monique Berney